

5.4 Urbanisation, équipements et espaces publics

Les équipements et espaces publics

Le village de Vandœuvres, qui forme le véritable centre de la commune, concentre la majorité des équipements existants. L'école, la salle communale, le bureau de poste, les terrains de sport (tennis, basket, pétanque) et le site de stationnement de la bibliothèque itinérante s'y trouvent tous regroupés, ainsi que l'église, la mairie, le centre de voirie, deux restaurants, l'épicerie et quelques commerces.

Hors de cette forte centralité, signalons la présence de deux centres culturels et artistiques aux extrémités ouest et nord-est de la commune. L'EMS de Pressy est le principal équipement médical spécialisé à Vandœuvres.

Actuellement en zone agricole et en zone de villas, le golf, à Bessinge, représente un important espace vert voué aux loisirs. A terme, un classement en zone sportive sera nécessaire, notamment afin de permettre les éventuelles adaptations des installations liées à la pratique de ce sport. La portion actuellement en zone à bâtir pourrait servir de compensation lors de la définition éventuelle d'un nouveau secteur à urbaniser.

Finalement, deux manèges au sud du village viennent compléter l'offre en équipements de loisirs.

La commune dispose de quelques espaces publics de qualité en particulier la place au centre du village, les rues et chemins, ainsi que le très beau parc de la Mairie.

La commune est équipée d'un réseau de séparatif sur une majorité de son territoire. Seuls quelques tronçons du réseau d'assainissement mélangent encore eaux claires et eaux usées (chemins des Hauts-Crêts, Vert, Jaques Ruty, du Dori, de la Blonde, des Tattes-Fontaines, des Moulanais, des Buclines). Le réseau principal de collecteurs exploite avantageusement la topographie, puisqu'il s'appuie sur un réseau primaire qui s'étire le long de la Seymaz. Il s'étend du village de Vandœuvres à la station d'épuration de Vilette. Cette station traite une grande majorité des eaux usées de la commune. Les eaux usées provenant du quartier d'habitation situé entre le chemin de Marclay et la route de la Capite sont traitées à la station de l'Aire.

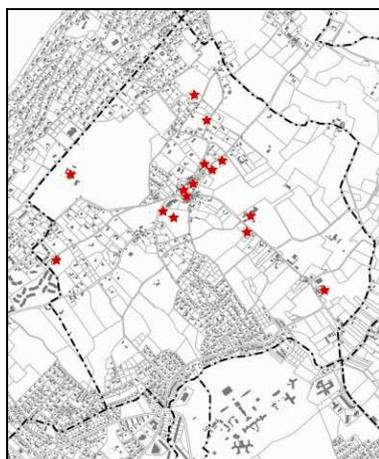


Fig.21 : Localisation des principaux équipements publics ou sportifs



Fig.22 : Réseau régional d'assainissement (DT, 2001)
 Carré noir : Stations d'épuration (STEP)
 Rond noir Stations de pompes (SP) eaux usées
 Rond bleu : Stations de pompes eaux pluviales
 Trait noir : Réseau principal de collecteurs
 Triangle bleu : Ouvrages de stockage/dépollution en réseau

La commune est équipée d'un centre de tri des déchets, situé à la route de Meinier. Ce centre devrait être déplacé afin de libérer un espace voué à la construction de logements.

Comme partout dans le canton de Genève, il existe un potentiel géothermique à Vandœuvres. Le service de géologie n'a pas de réserve à émettre sur une éventuelle exploitation (chauffage), puisqu'il n'y a pas de risque d'entrer en conflit avec l'aquifère de la nappe du Genevois sur le territoire vandœuvrien.

Un réseau de gaz s'étend sur la commune de Vandœuvres. Il dessert globalement tous les quartiers habités, suivant le tracé des principales routes (route de la Capite, chemin des Hauts Crêts, route de Vandœuvres, chemin de la Rippaz, route de Meinier, chemin des Peutets, route de Mon-Idée, chemin de la Seymaz, chemin des Buclines). Une station de gaz est en outre localisée en bordure du village de Vandœuvres.

Il n'existe pas de grand potentiel sylvestre endogène (utile au chauffage ou à la construction) à Vandœuvres, la commune ne disposant pas de massifs boisés importants sur son territoire. En revanche, la commune pourrait s'approvisionner en bois auprès de communes limitrophes. Cette éventualité est à étudier lors de la construction de nouveaux bâtiments d'un certain gabarit ou lors de transformation de bâtiments existants.

Les potentialités à bâtir, projets

Les zones légales n'ont pas changé depuis 1992, à l'exception de l'extension du classement en zone de verdure du parc de la Mairie et d'une extension de la zone 4B protégée du village au chemin Cuchet-Albaret.

Les terrains libres de construction représentent	70'000 m2
Les terrains partiellement bâtis représentent	<u>180'000 m2</u>
Total potentiel	250'000 m2

La comptabilité des zones est la suivante :

Zone	Surface m2	% surface	% à bâtir	% autres
4B protégée	69'277	1,57	4,53	
5	1'459'111	33,00	95,47	
Verdure	18'715	0,42		0,65
Agricole	2'835'155	64,12		98,00
Bois et forêts	39'225	0,89		1,35
Totaux zones	4'421'483	100,00	100,00	100,00
Total zone à bâtir	1'528'388	34,57		
Total autres zones	2'893'095	65,43		

L'évaluation des potentialités à bâtir est très théorique puisqu'elle repose sur l'estimation de la surface des parcelles libres de construction en zone à bâtir. Par rapport à l'estimation de 1992, la pratique en zone villas dans l'ensemble du canton ayant évolué vers une densification systématique, nous avons inclus également les parcelles peu ou partiellement bâties dans notre calcul.

Cette estimation est d'autant plus théorique que les propriétaires des terrains n'ont pas été consultés et que leurs intentions ne sont pas connues. Par ailleurs, le tissu résidentiel de Vandœuvres est très différent, car beaucoup plus stable qu'ailleurs dans le canton.

Plusieurs projets de construction ont été autorisés et sont ou seront prochainement en cours de réalisation. Il s'agit de projets de logements, en grande majorité des villas. A quelques exceptions près, ces projets viennent compléter la maille des logements existants, occupant des parcelles encadrées de villas déjà construites.

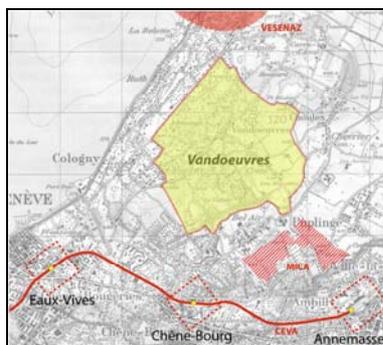


Fig.23 : Grands projets régionaux de développement

Les grands projets régionaux de développement¹⁰

La périphérie urbaine, à laquelle Vandœuvres est "adossée", est un secteur en évolution qui verra se développer d'importants projets d'urbanisme accompagnés d'une "densification modulée" des quartiers de la couronne suburbaine et périphérique (voir chapitre 4 ci-dessus).

La commune est en effet au contact d'importants secteurs en voie de développement :

- le pôle transfrontalier d'échanges et d'activité d'Etoile Annemasse
- le périmètre d'aménagement coordonné de Mon-Idée – Communaux d'Ambilly
- le pôle de la gare de Chêne-Bourg
- le pôle urbain de la gare des Eaux-Vives
- le pôle périphérique de Vézenaz

La croissance de ces pôles est le plus souvent étroitement liée à l'amélioration de l'offre en transports publics, comme aux Eaux-Vives et Annemasse avec le projet CEVA. A cet égard, le pôle transfrontalier d'Annemasse devrait acquérir à

¹⁰ Source : DT (2004), Programme cadre du PAC Mon-Idée – Communaux d'Ambilly.

terme un large rayonnement, à l'échelle de la rive gauche de l'agglomération genevoise. 100'000 personnes, parmi lesquelles les habitants de Vandœuvres, sont donc potentiellement intéressées par le développement d'un tel pôle. Bien que de moindre importance, les gares des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg connaîtront elles aussi un certain développement.



Fig.24 : Structure d'affectation du PAC MICA (Avant-Projet, DT, 2005)

En terme d'urbanisation, les secteurs les plus significatifs par rapport à l'impact que leur développement aura pour Vandœuvres, sont les Communaux d'Ambilly et le périmètre de Mon-Idée, ainsi que les Grands-Prés à Puplinge. Les deux premiers territoires ont été identifiés dans le Plan directeur cantonal comme l'une des réserves pour une extension de la ville. Leur site a été ensuite inscrit dans un périmètre d'aménagement coordonné (PAC « MICA » : fiche n°2.16 du schéma directeur cantonal).

Cette extension urbaine sera à caractère mixte (équivalente à celle actuelle de la commune de Thônex) accueillant, en plus des logements, des activités de niveau local. En ce qui concerne les équipements de quartier (commerces, équipements scolaires, culturels et sportifs, etc.), le territoire de MICA sera autosuffisant.

La population qui s'y installera sera usagère et cliente des deux centralités que forment Etoile-Annemasse et Genève-centre, ainsi que des équipements communaux de la commune de Thônex.

En outre, ce périmètre accueille le site hospitalier de Belle-Idée, grand pôle régional d'emploi et d'équipement qui connaîtra sans aucun doute des développements futurs. En marge de ce site hospitalier viendra se greffer le cycle d'orientation de la Seymaz dont l'attache régionale, avec MICA en particulier, devra être pensée.

Sur la base des différents principes de développement brièvement évoqués ci-dessus, un programme indicatif est en cours d'élaboration en relation avec les communes, intégrant certains équipements à usage de la population voisine. Il est en effet souhaité de favoriser une intégration entre la population existante et la population nouvelle par le biais de l'usage croisé d'équipements collectifs. Au stade actuel des

réflexions, un pré-programme a été défini.

Le bilan est le suivant : 4'050 logements sont prévus sur les trois territoires (Communaux d'Ambilly, Grands-Prés et Mon-Idée), représentant une population nouvelle de 8'910 individus, et près de 900 emplois devraient être induits, dont la moitié concerne des services collectifs, 260 du commerce de détail et le reste (180 environ) des services privés divers.

Dans le cadre de ce projet, la transformation de la route de Mon-Idée en axe structurant à caractère de boulevard urbain, reliant la future urbanisation de MICA à l'Etoile Annemasse est à l'étude. Toutefois, le projet MICA ne prévoit pas de prolongement en direction de Vandœuvres, et ce en cohérence avec le Plan directeur cantonal.

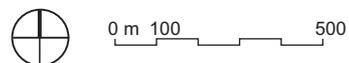
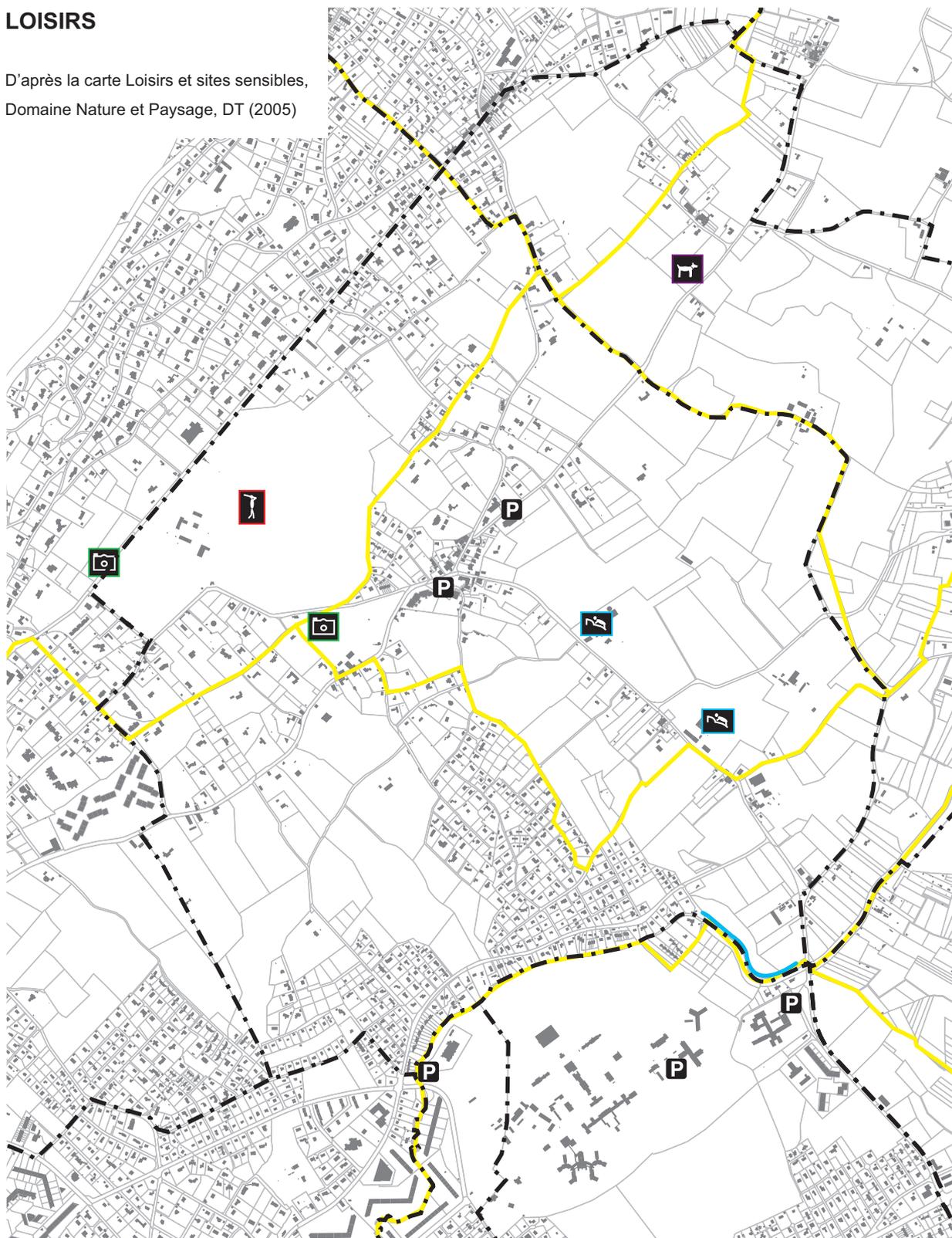
La question de l'évolution régionale de la mobilité doit être pensée en terme de réseau, dans un large couloir reliant Annemasse à Genève-centre. Sans perdre la vue d'ensemble, toutes les échelles sont à traiter, du quartier à l'agglomération transfrontalière dans sa globalité. En outre, chaque mode de déplacement doit être pris en compte. Dans cette large problématique, la question environnementale possède une place centrale. Les différentes bases réglementaires (engagement de la Confédération à réduire de 8% les émissions de CO₂ entre 1990 et 2010, Plan de mesure OPAIR, Plan d'assainissement du bruit routier) justifient l'adoption d'une stratégie exemplaire en matière de mobilité durable. Celle-ci passe nécessairement par une desserte optimale par les réseaux de transport collectif. Ainsi, 260 personnes par heure sont attendues pour la liaison au centre en transports collectifs, 105 sur la ligne locale menant à Chêne-Thônex (gare du CEVA).

Malgré cela, il est vraisemblable que l'extension de l'urbanisation que constitue MICA aura des impacts importants sur les circulations automobiles. Il faut s'attendre, selon les scénarios prévus, à une pression renforcée sur les principales pénétrantes urbaines du secteur concerné ainsi que sur le réseau local de desserte. Dans le détail, une augmentation de 30 à 50% est attendue pour la route de Frontenex (3'800 véhicules en plus chaque jour), 15-25% pour la route de Chêne (3'800 véhicules en plus chaque jour) la route de Mon-Idée ne devant collecter que 5% de trafic supplémentaire (300 véhicules en plus chaque

jour). Des mesures seront à prévoir concernant les tronçons les plus sensibles, en particulier pour garantir une progression aisée des transports publics aux heures de pointe.

LOISIRS

D'après la carte Loisirs et sites sensibles, Domaine Nature et Paysage, DT (2005)

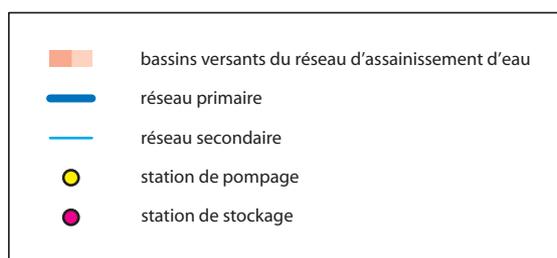
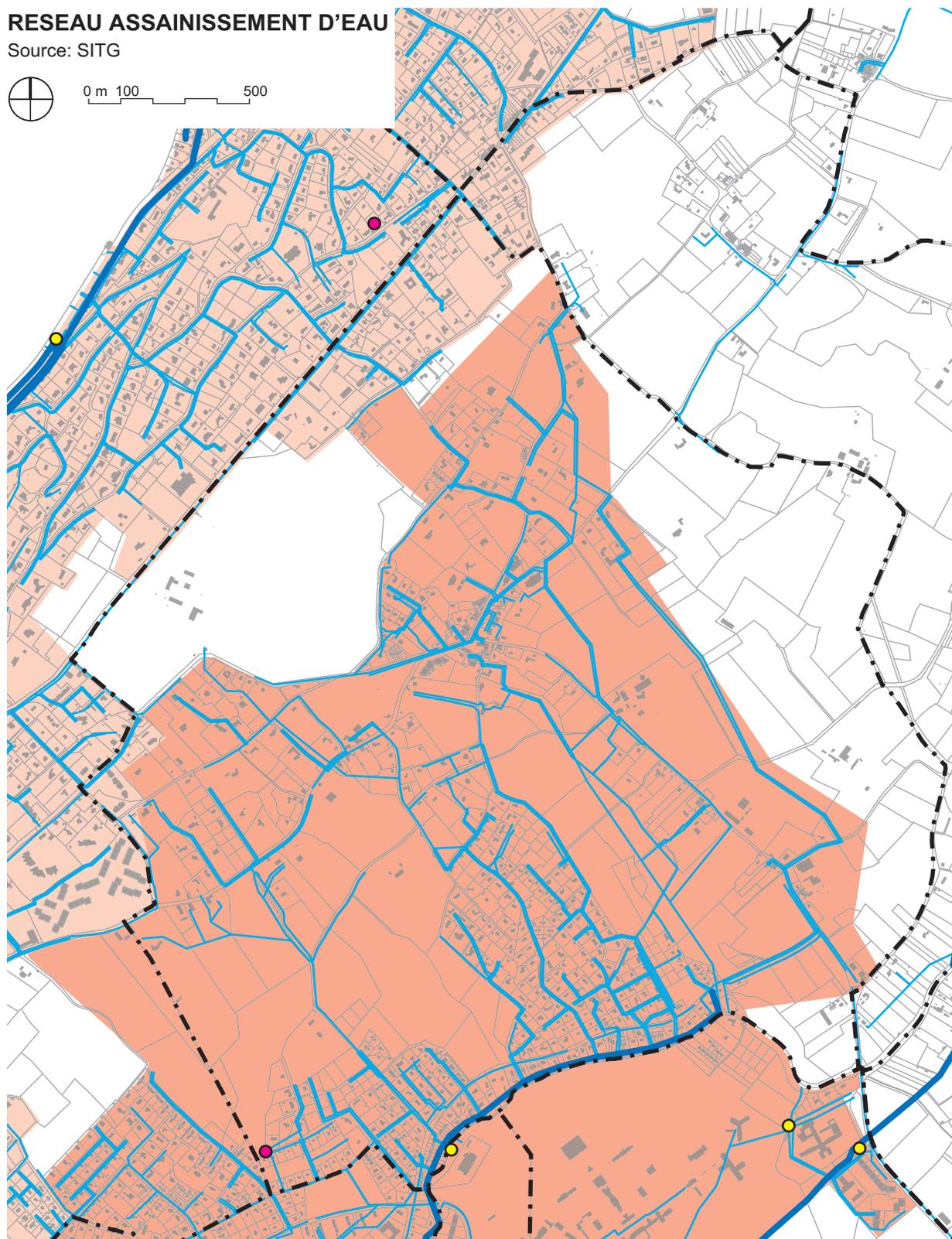


RESEAU ASSAINISSEMENT D'EAU

Source: SITG

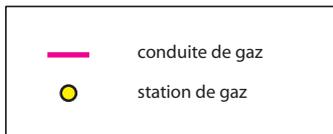
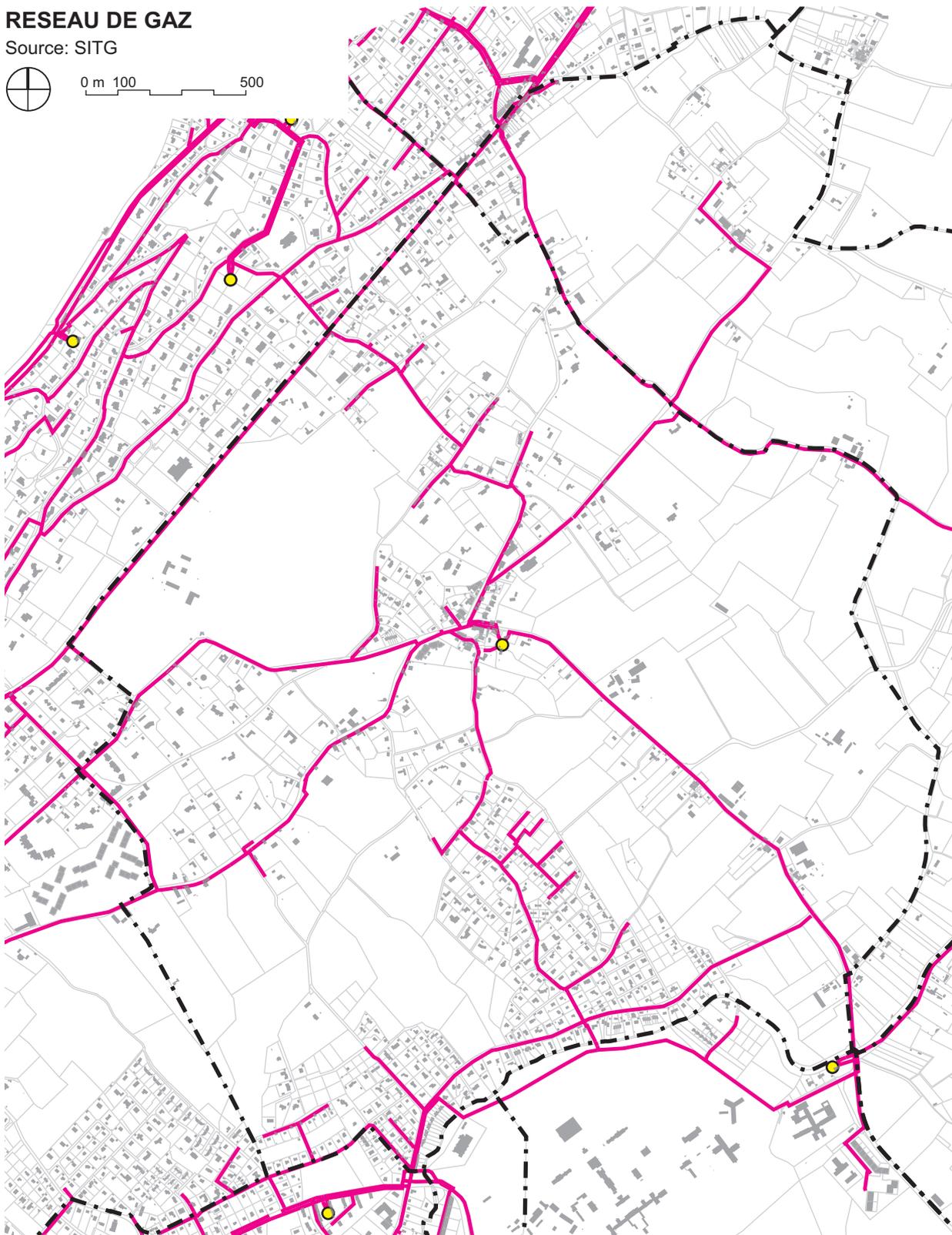
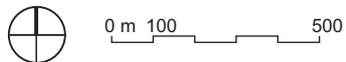


0 m 100 500



RESEAU DE GAZ

Source: SITG

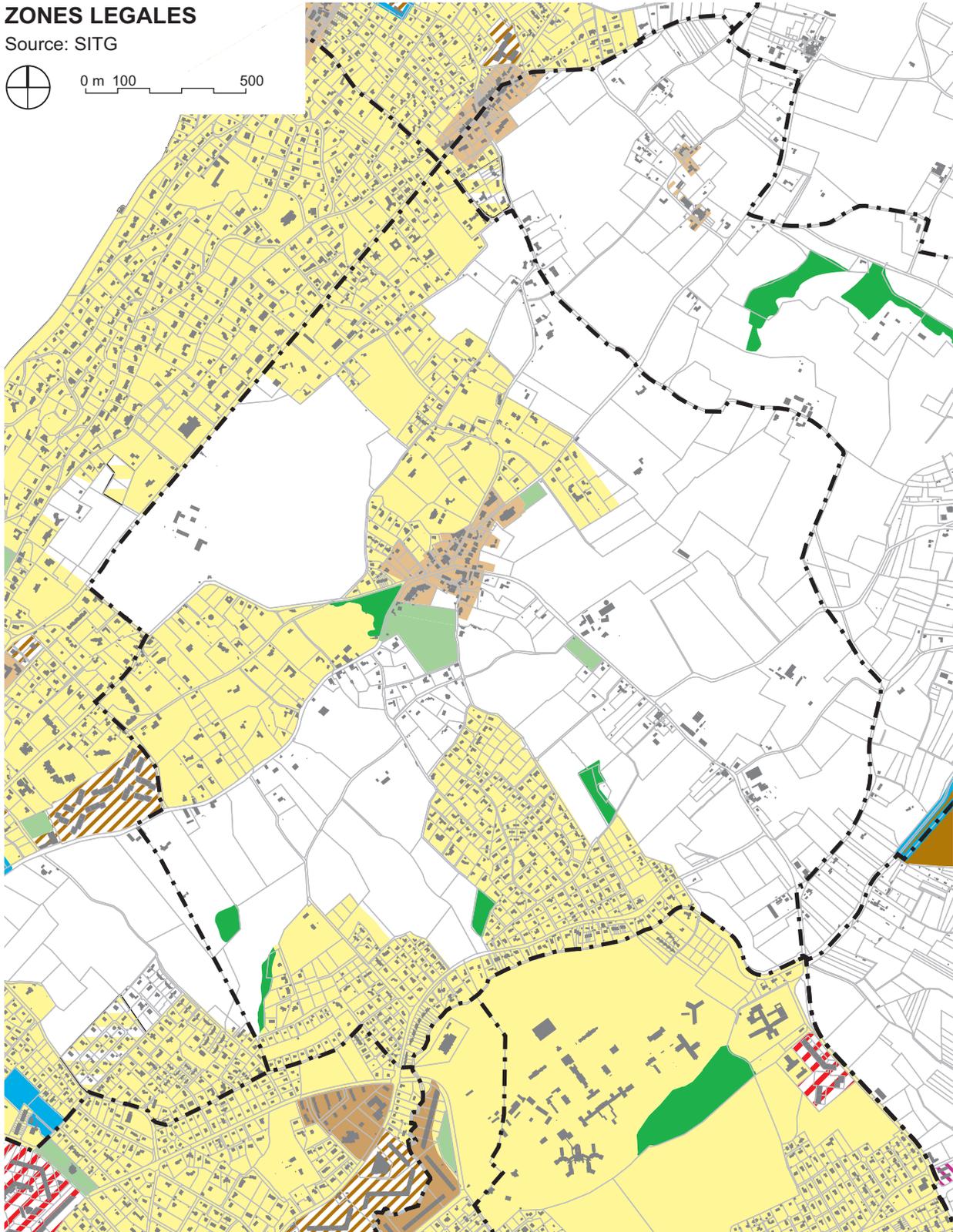


ZONES LEGALES

Source: SITG



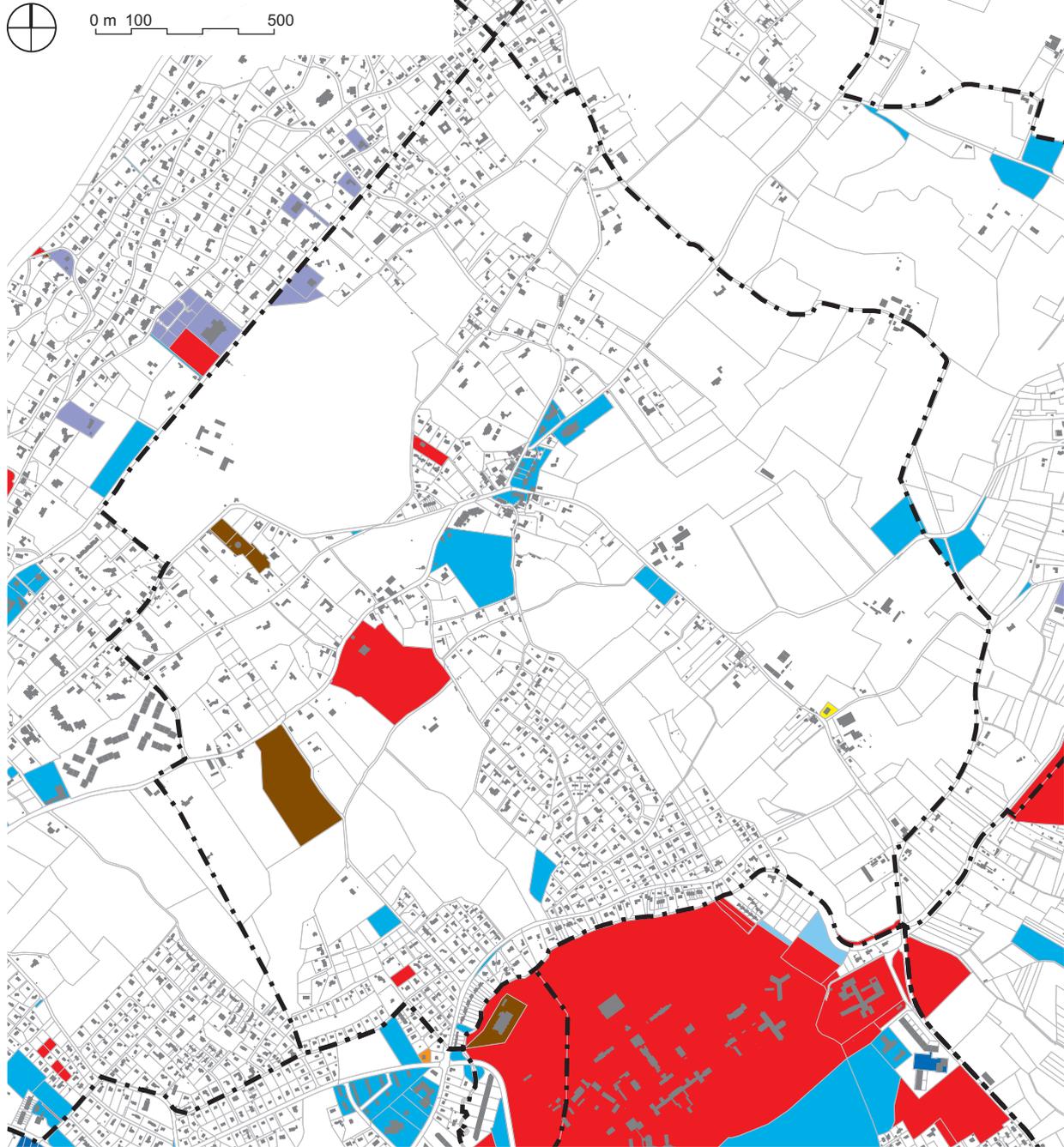
0 m 100 500



	zone 4A		zone sportive
	zone 4B		zone de développement 3
	zone 4B protégée		zone de développement 4B
	zone 5		zone de développement 4B protégée
	zone agricole		zone de développement 5
	zone des bois et forêts		terrains destinés à des équipements d'utilité publique
	zone de verdure		équipements publics et privés, espaces publics

PROPRIETES DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

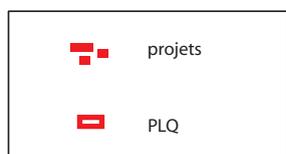
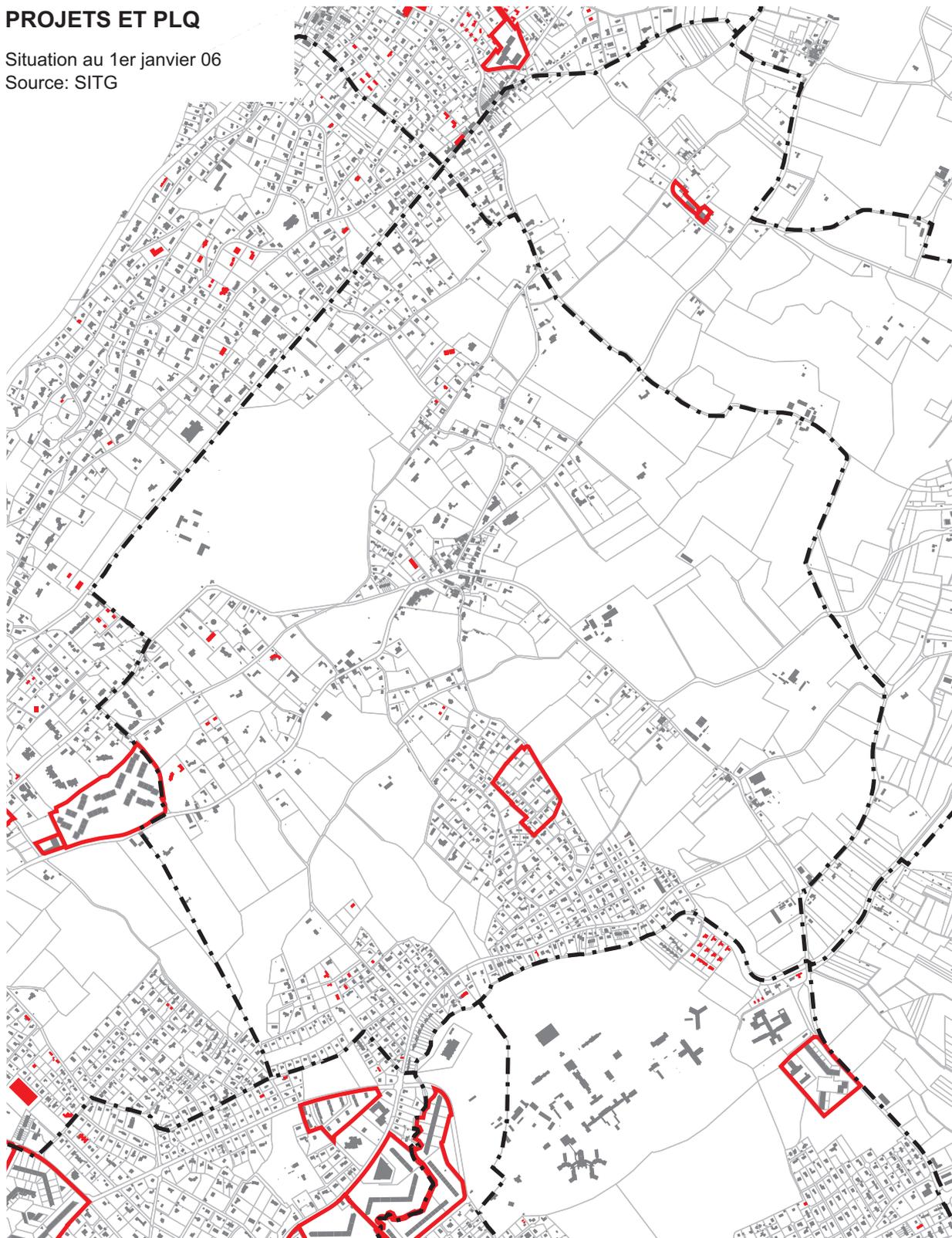
Situation en décembre 2005 (Source : SITG)



	Etat de Genève		Hospice Général
	Communes (sauf Ville de Genève)		Hôpital
	Confédération, PTT, Cantons (sauf GE)		Caisses de pensions (CAP, CEH, CIA, CPP)
	Services Industriels de Genève (SIG)		Organisations internationales, Etats étrangers

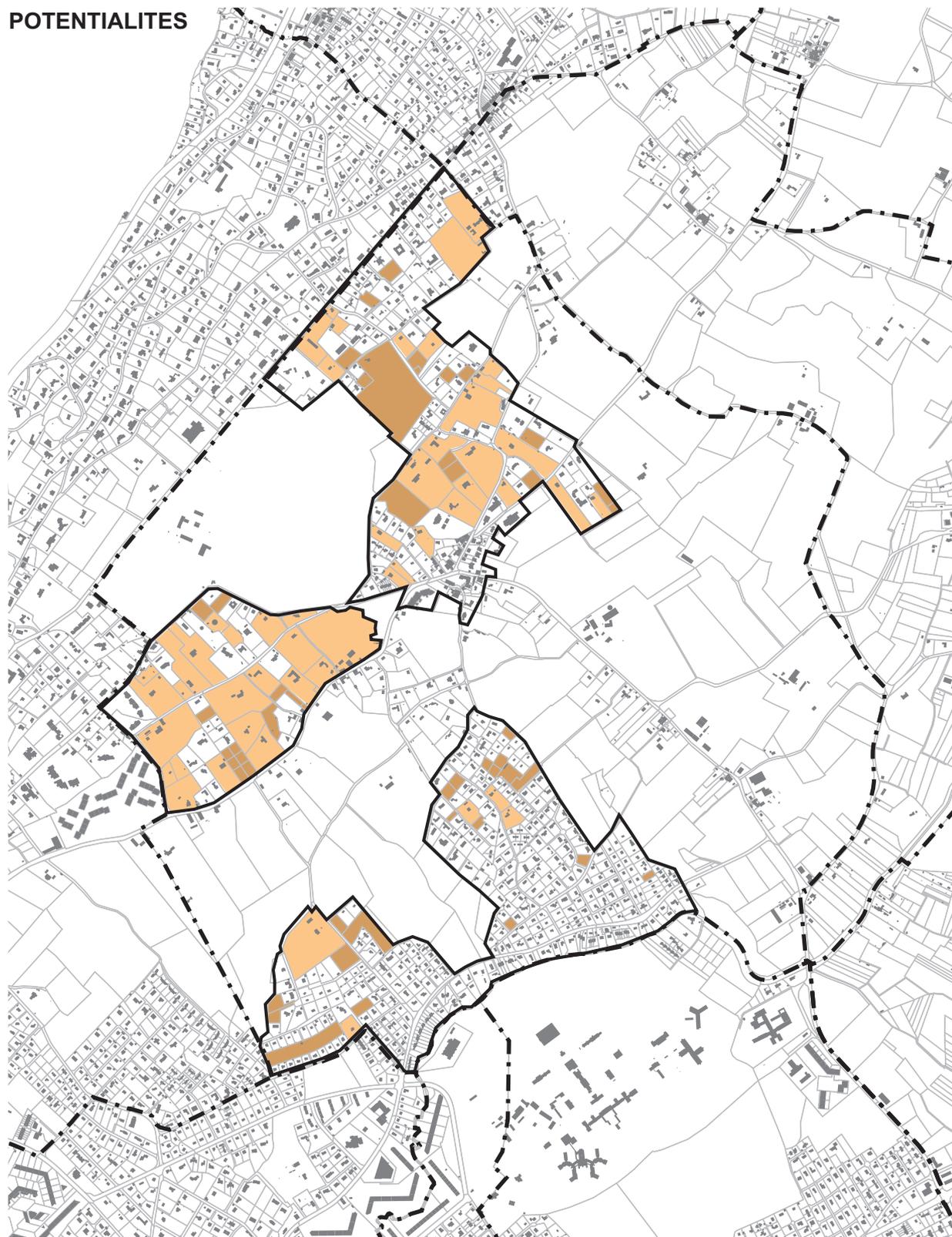
PROJETS ET PLQ

Situation au 1er janvier 06
Source: SITG



0 m 100 500

POTENTIALITES



	limite de la zone à bâtir
	terrain libre de construction
	terrain partiellement bâti

(sont pris en compte les terrains qui ne font l'objet d'aucun projet au 1.12.2005)



0 m 100 500